

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SG

n° 01.064

L'An Deux Mille Un, le 21 mai à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT Henri, 1er Adjoint.

DATE DE CONVOCATION

14 MAI 2001

DATE D'AFFICHAGE

14 MAI 2001

ETAIENT PRESENTS : MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. CHABANEAU, CARRIE, Adjoints

Mmes BARRAUD-DUCHERON, BRAULT, MM. BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, M. DENIS, Mmes DOUMECQ, DURAND, MM. FAVRE, GUIARD, Melle ISENDICK, Mmes JOLY, PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. MOST représenté par M. LE GUEUT
M. BOISNARD représenté par Mme GEOFFROY
M. BOURGEOIS représenté par Mme DOUMECQ
Mme GRAMMATICO représentée par Mme LECOMTE
Mlle LABEYRIE représentée par Mme MONTRON
M. MERLE représenté par Mme JOLY
Mlle TURPIN représentée par Mme DACOSTA

ABSENTS-EXCUSES : Néant

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 33

Melle ISENDICK a été élue Secrétaire de séance.

OBJET : CONTRAT EDUCATIF LOCAL

VOTE : UNANIMITE

La Ville de ROYAN poursuit, depuis plusieurs années maintenant, une politique active en direction de la Jeunesse qui s'est notamment concrétisée par la signature, avec la Caisse d'Allocations Familiales, du premier Contrat Temps Libre du Département. Celui-ci vient en prolongement du Contrat Petite Enfance déjà mis en place et renouvelé entre temps.

Le Contrat Temps Libre a un double enjeu local, à savoir éducatif et social, en favorisant l'épanouissement des jeunes par les loisirs et en contribuant à leur insertion dans la société.

La signature d'un Contrat Educatif Local viendrait compléter ces dispositifs en les englobant dans une action générale en faveur de l'Enfance et de la Jeunesse âgée de 0 à 16 ans. Elle offrirait à la jeunesse royannaise la possibilité de participer à différentes activités, toujours dans une dimension éducative enrichissante pour l'individu en construction qu'est le jeune. Sont visés, l'ensemble des temps libres de l'enfant en ouverture aux activités sportives, culturelles et ludiques.

Le Contrat Educatif Local associe les familles, l'ensemble du tissu associatif, le milieu socio-professionnel lié à l'enfance et à la jeunesse. Ses partenaires institutionnels sont le Ministère de la Jeunesse et des Sports, l'Education Nationale, la Caisse d'Allocations Familiales.

Le Contrat Educatif Local est signé pour une durée de trois années, renouvelable. Il découle d'un Projet Educatif Local élaboré en concertation avec l'ensemble des représentants des familles et parents d'élèves, du tissu associatif local lié à l'Enfance et à la Jeunesse, du corps enseignant et du tissu professionnel royannais. Ces personnes constituent le groupe de pilotage local qui est chargé sous l'égide de la municipalité de l'élaboration et du suivi des orientations éducatives.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé du Rapporteur
- Vu l'avis de la Commission Jeunesse en date du 24 avril 2001
- Après en avoir délibéré

DECIDE

- d'adopter les orientations éducatives arrêtées par le groupe de pilotage et le budget en découlant figurant en annexe.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 23 mai 2001
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS